



Assurance scolaire : est-ce obligatoire ?

Publié le 25 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © ungunyaru - stock.adobe.com

À la rentrée, une attestation d'assurance scolaire vous est demandée par l'école, le collège ou le lycée de votre enfant. Est-il utile de souscrire une telle assurance ? Est-elle indispensable ou même obligatoire ? Que couvre-t-elle exactement ? *Service-public.fr* vous répond.

L'assurance est facultative pour toutes les activités scolaires obligatoires, c'est-à-dire celles inscrites dans l'emploi du temps de l'élève. Exemple : une sortie à la piscine ou au gymnase.

En revanche, elle est obligatoire si votre enfant :

- participe à des activités facultatives organisées par l'établissement : visite d'un musée, séjour linguistique, classes de découverte...
- fréquente la cantine ;
- participe aux activités organisées par les communes après le temps scolaire (études surveillées, activités culturelles ou sportives).

L'assurance scolaire couvre à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle-accidents corporels).

Pour connaître plus précisément quelles sont les garanties couvertes et comment souscrire à une assurance scolaire, consultez notre fiche [À quoi sert l'assurance scolaire ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1871\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1871)

Et aussi

- À quoi sert l'assurance scolaire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1871>)

Pour en savoir plus

- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/assurance-scolaire#> ↗ (<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/assurance-scolaire#>)
Ministère chargé de l'économie
- Ce qu'il faut savoir sur l'assurance scolaire ↗ (<https://www.inc-conso.fr/content/lassurance-scolaire-0>)
Institut national de la consommation (INC)
- Les assurances scolaires ↗ (<https://www.education.gouv.fr/cid34/les-assurances-scolaires.html>)
Ministère chargé de l'éducation